





Objet :	Demande d'autorisation environnementale pour l'extension et la modification des modalités d'exploitation, d'une carrière, d'une installation mobile de traitement des matériaux et d'une station de transit
Demandeur :	 Société EGATA TREPORT RAMASSAMY SAMELOR
Localisation :	 Lieu-dit « Les Buttes du Port », parcelles section AX n°93, 43 et 152 de la commune du Port (97420)
Référence EMC2 :	N°D379
Référence devis	N°589/2021
Date :	Juillet 2022

Éléments graphiques, plans ou cartes

N° Pièce jointe	Intitulé de la pièce jointe du CERFA n°15964*01
2	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension.

PREAMBULE

La SARL SETCR exploite une carrière de matériaux alluvionnaires, une installation mobile de traitement de matériaux et une station de transit au lieu-dit « Buttes du Port » sur la commune du Port. Cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est autorisée par l'arrêté préfectoral n°2010-164/SG/DRCTCV du 29 janvier 2010 complété par les arrêtés préfectoraux n°2012-509/SG/DRCTCV du 23 avril 2012, n°2018-937/SG/DRECV du 1^{er} juin 2018 et dernièrement n°2021-2633/SG/SCOPP du 21 décembre 2021.

L'échéance de l'autorisation d'exploiter, incluant la remise en état des terrains a été fixée au 31 décembre 2020.

Afin :

- d'optimiser le gisement présent sur la surface exploitable et ce conformément aux orientations du Schéma Départemental des Carrières de la Réunion (*Orientations pour une utilisation rationnelle des matériaux*),
- de permettre une remise en état plus cohérente à l'échelle des carrières voisines de SCPR et de TGBR,
- de faciliter la mise en place des aménagements futurs au niveau de la Zone Arrière Portuaire (ZAP) du Port-est, qui a fait l'objet d'une procédure de Projet d'Intérêt Général (PIG) en 2014 (arrêté préfectoral n°4232 du 14 août 2014), renouvelé deux fois pour une durée de 3 années en 2017 (AP n°1629/SG/DCL/BU du 17 juillet 2017) et en 2020 (AP n°2430 du 15 juillet 2020),
- de régulariser la situation de l'installation,

la SETCR envisage de poursuivre l'exploitation de l'installation au-delà du 31 décembre 2020 en abaissant les cotes d'extraction initialement prévues sur sa carrière au droit de la surface autorisée par l'AP du 21 décembre 2021 et de prolonger la durée d'autorisation jusqu'au 31 août 2023 minimum.

Conformément à l'article L.181-1 du code de l'environnement issu de l'Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 2510-1 (exploitation de carrière).

Conformément au II-1° de l'article R.122-5 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comporter un résumé non technique du projet.

Le présent document, intitulé « Éléments graphiques, plans ou cartes », correspond à la pièce jointe n°2 du CERFA n°15964*01.

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Localisation de la carrière de la SETCR.....	5
Planche 2 : Urbanisation et activités à proximité de la carrière SETCR	6
Planche 3 : Situation cadastrale du site de la SETCR (source : Cadastre.gouv.fr)	7
Planche 4 : Plan du phasage de la carrière autorisée de la SETCR aux Buttes du Port selon l'Arrêté Préfectoral du 23 avril 2012 avec superposition des limites d'exploitation suite à l'arrêté du 21 décembre 2021.....	8
Planche 5 : Anciennes limites autorisées des carrières du secteur des Buttes du Port.....	9
Planche 6 : Périmètre classé et de la zone en extraction par rapport aux contraintes administratives, techniques et environnementales	10
Planche 7 : : Cotes d'extraction après surcreusement.....	11
Planche 8 : Cotes du projet de remise en état	12
Planche 9 : Représentation schématique du principe du surcreusement	13
Planche 10 : Représentation schématique de l'exploitation au début du surcreusement	14
Planche 11 : Représentation schématique de l'exploitation au milieu du surcreusement.....	15
Planche 12 : Représentation schématique de l'exploitation en fin de surcreusement	16
Planche 13 : Localisation des aires potentielles de transit des granulats lors de l'exploitation du surcreusement.....	17
Planche 14 : Plan de stockages des produits dangereux et des canalisations des effluents susceptibles d'être pollués.....	18
Planche 15 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers au début de l'exploitation du surcreusement.....	19
Planche 16 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers au milieu de l'exploitation du surcreusement.....	20
Planche 17 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers en fin d'exploitation du surcreusement.....	21
Planche 18 : Principe des circulations des véhicules légers, des piétons et des camions de petit gabarit (pendant toute la durée du surcreusement)	22
Planche 19 : Localisation des installations connexes et principe de la gestion des eaux pluviales sur la plateforme haute.....	23
Planche 20 : Gestion des remblais et des terres végétales au cours du surcreusement	24
Planche 21 : Plan théorique de la topographie du secteur de la carrière SETCR après réalisation les travaux de la ZAP et emplacement des coupes (réalisées suivant les données transmises par le GPMDLR)	25
Planche 22 : Coupes topographiques des terrains une fois les travaux de la ZAP réalisée (réalisées suivant les données transmises par le GPMDLR)	26
Planche 23 : Plan de remise en état de la carrière après surcreusement	27
Planche 24 : Localisation des aménagements lors de l'exploitation	28
Planche 25 : Caractérisation des différentes zones d'influences du projet.....	29
Planche 26 : Synthèse des principaux potentiels de dangers identifiés sur le site de la SETCR.....	30

Planche 27 : Moyens de lutte contre les incendies prévus sur le site de la SETCR.....	31
Planche 28 : Plan du projet de remise en état au 1/1 300 ^{ème}	32

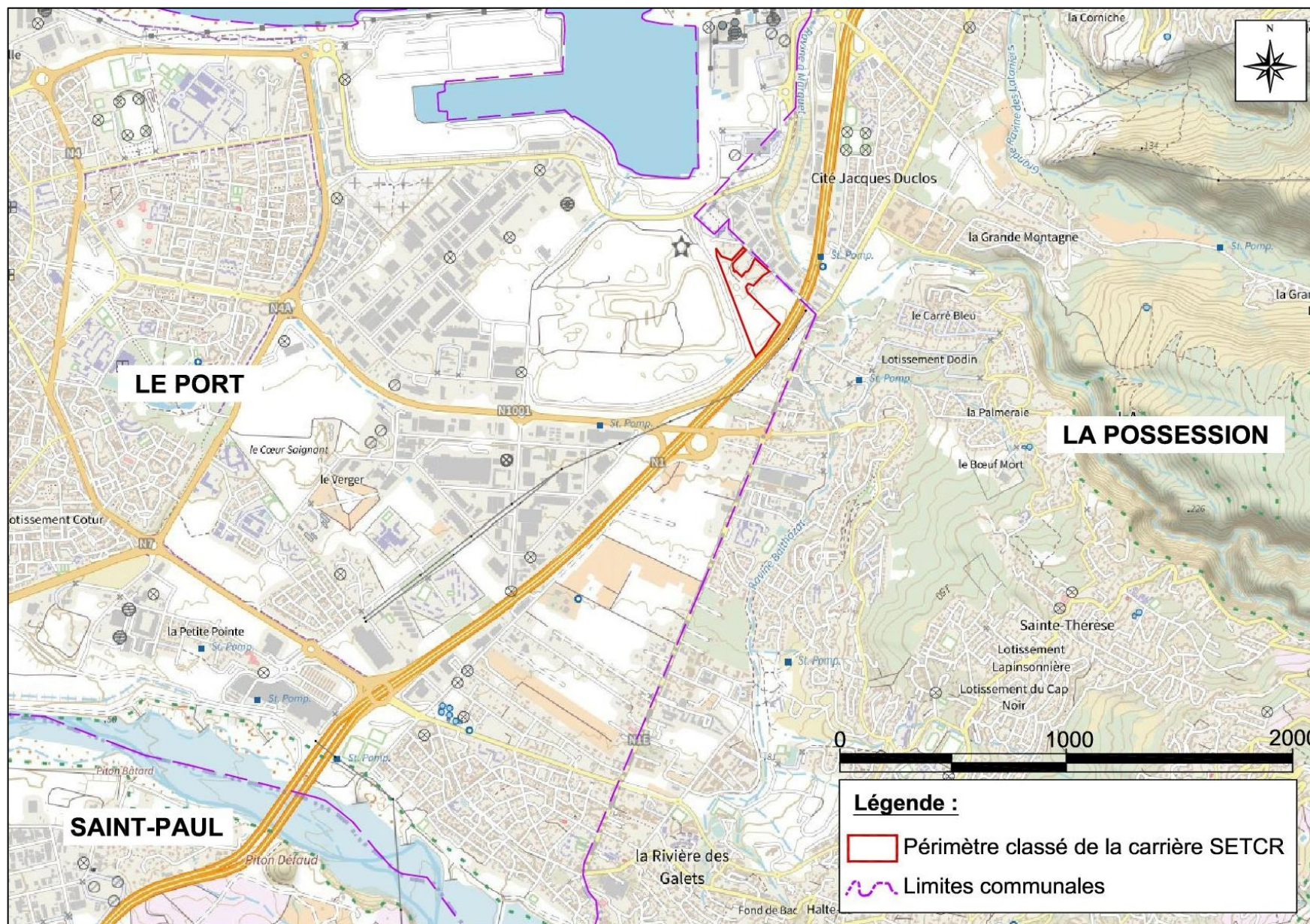


Planche 1 : Localisation de la carrière de la SETCR



Planche 2 : Urbanisation et activités à proximité de la carrière SETCR

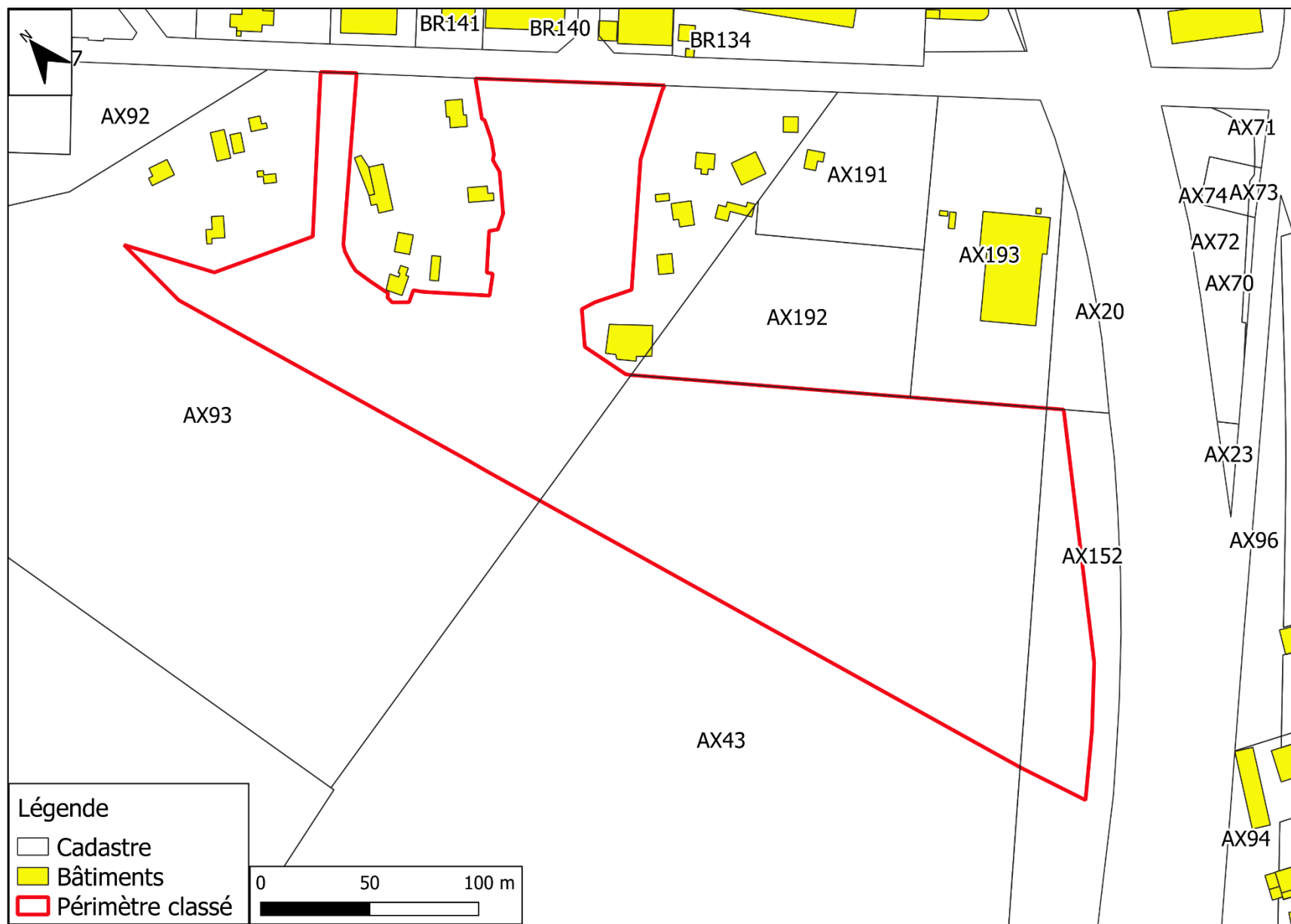


Planche 3 : Situation cadastrale du site de la SETCR (source : Cadastre.gouv.fr)

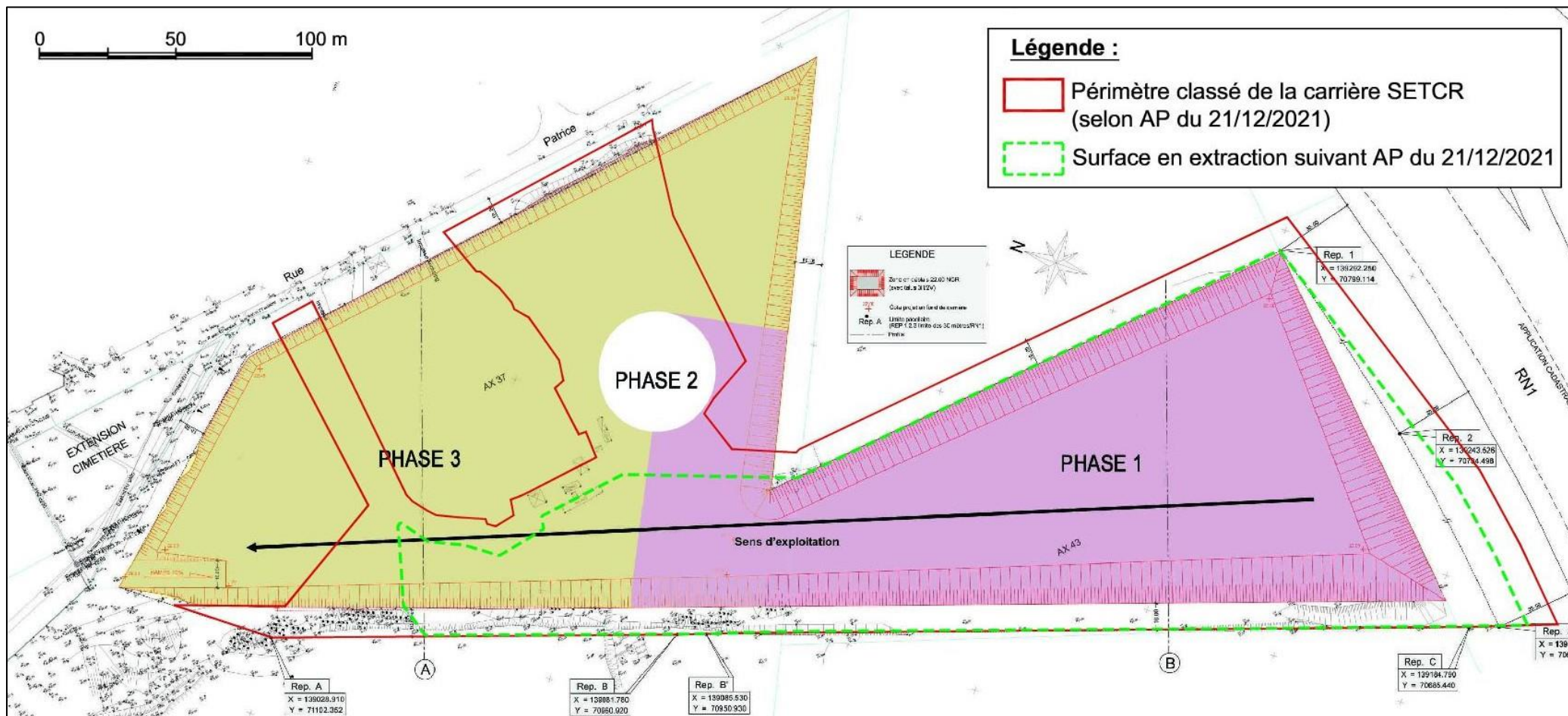


Planche 4 : Plan du phasage de la carrière autorisée de la SETCR aux Buttes du Port selon l'Arrêté Préfectoral du 23 avril 2012 avec superposition des limites d'exploitation suite à l'arrêté du 21 décembre 2021

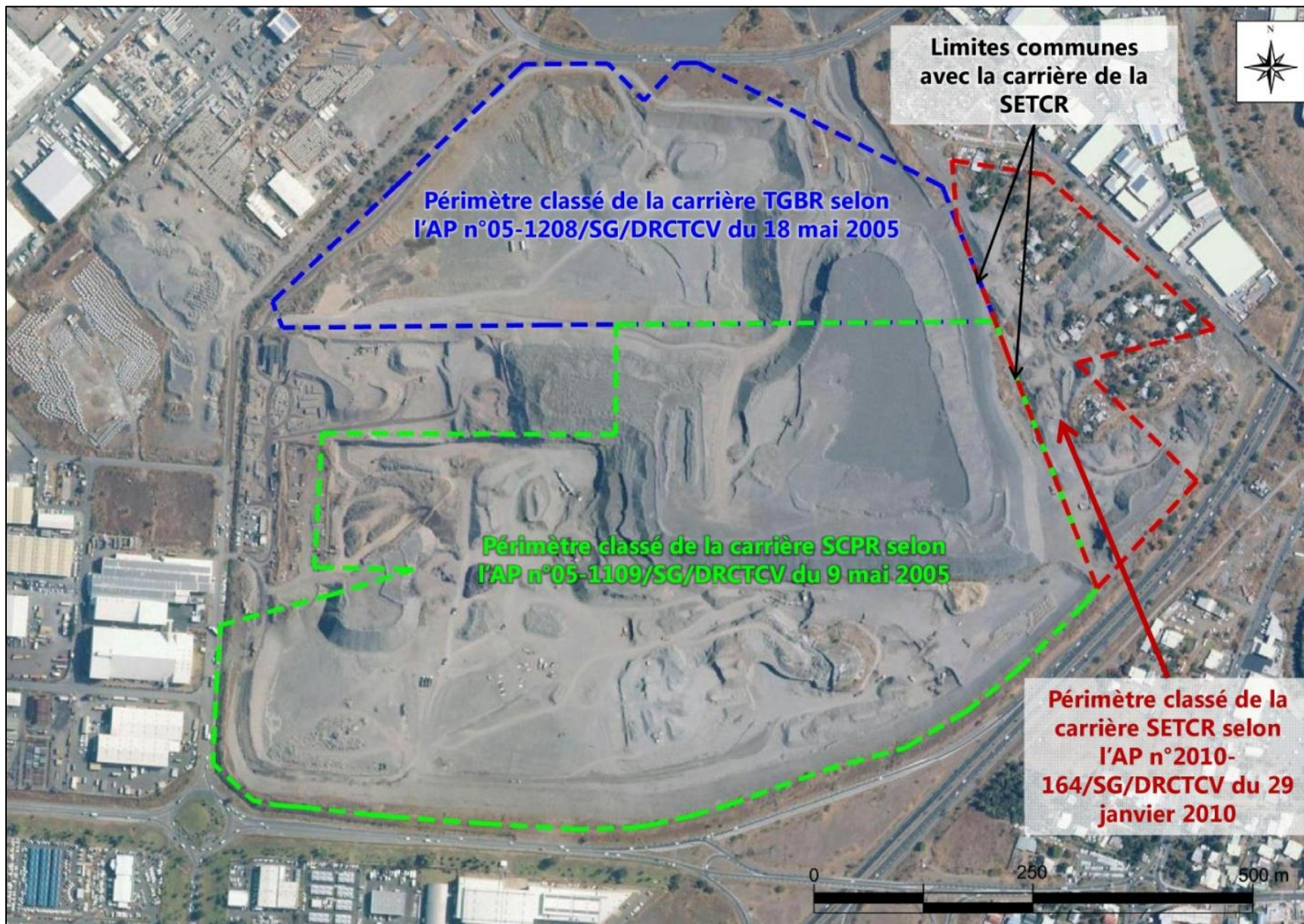


Planche 5 : Anciennes limites autorisées des carrières du secteur des Buttes du Port

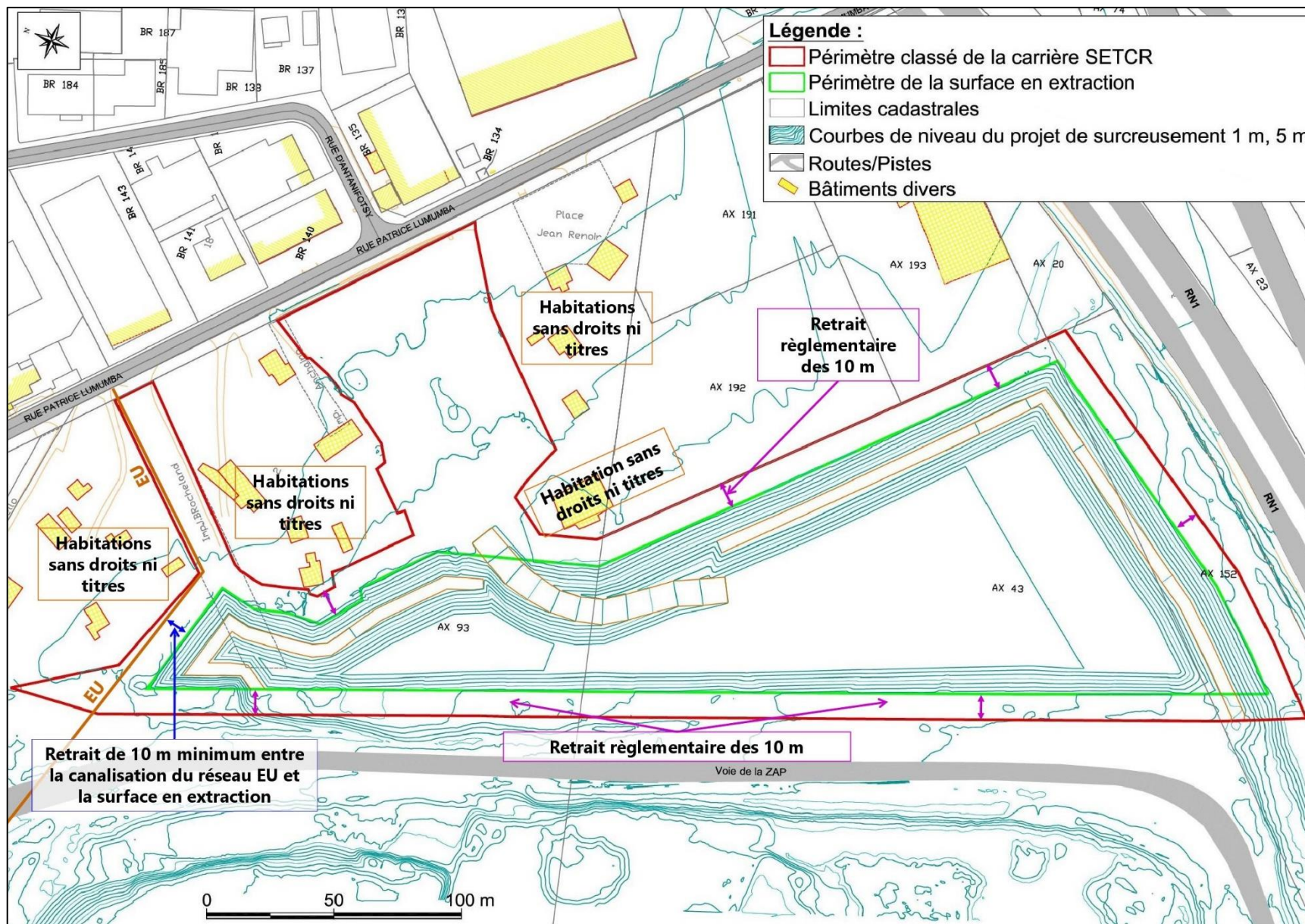
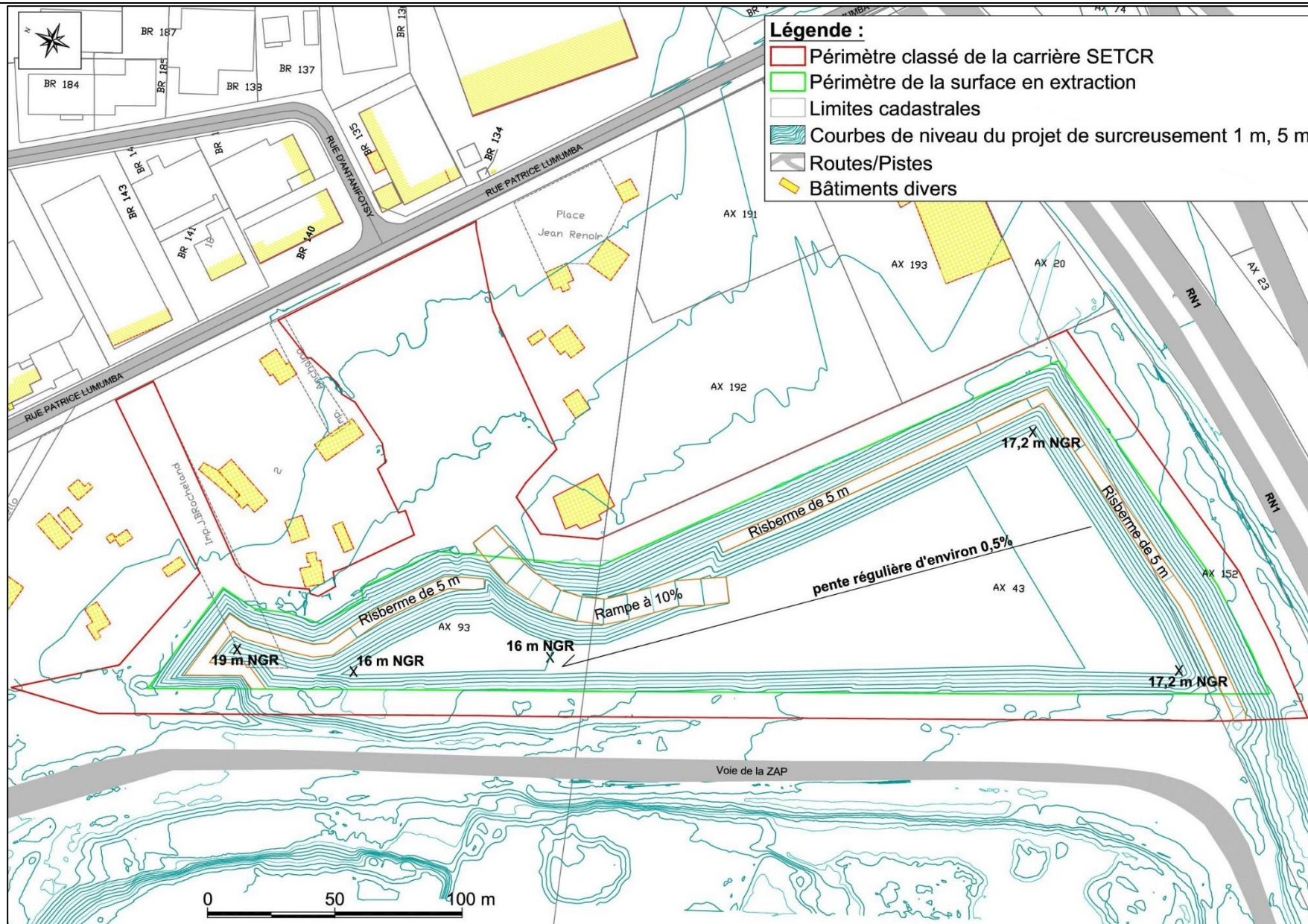


Planche 6 : Périmètre classé et de la zone en extraction par rapport aux contraintes administratives, techniques et environnementales



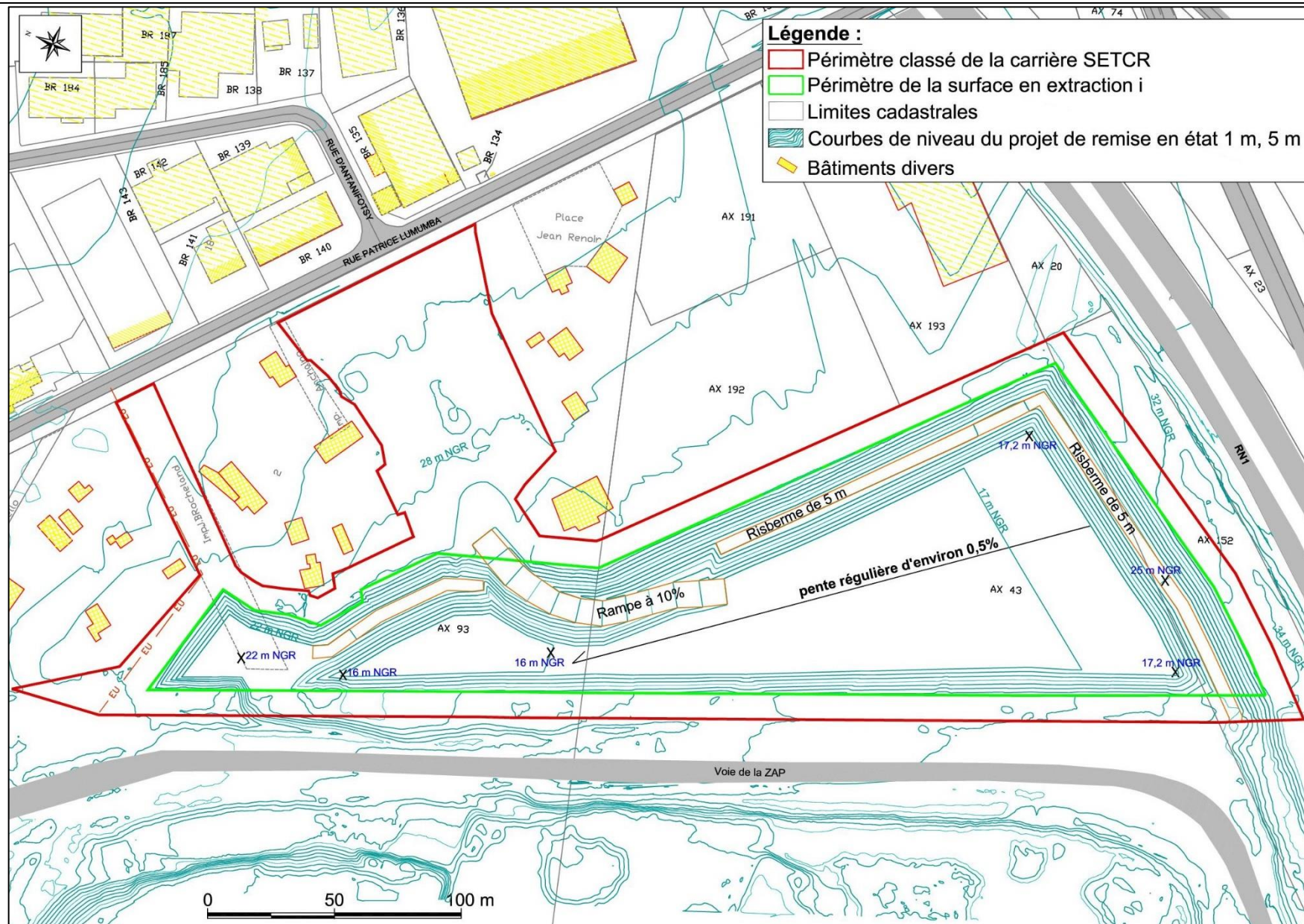


Planche 8 : Cotes du projet de remise en état

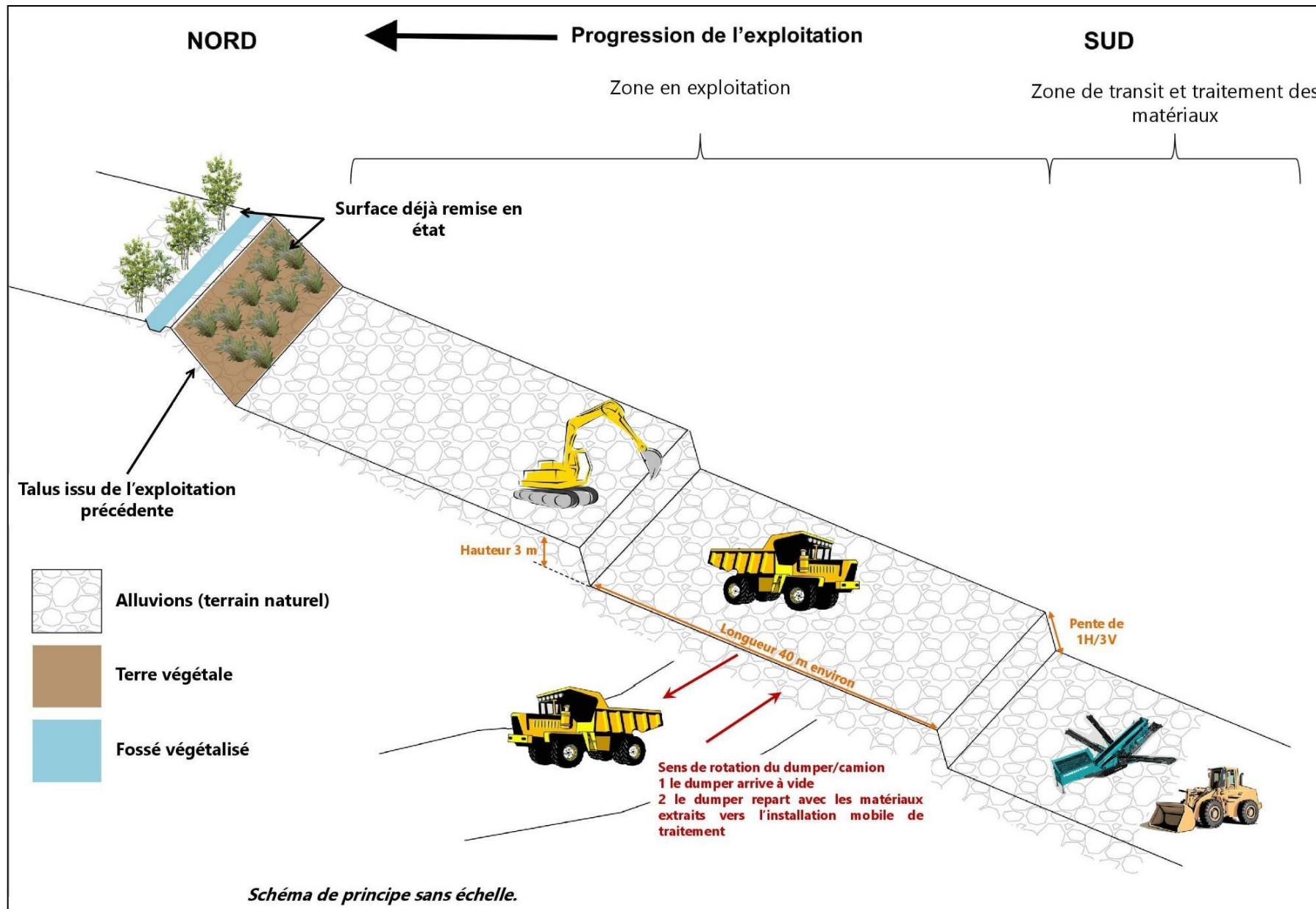


Planche 9 : Représentation schématique du principe du surcreusement

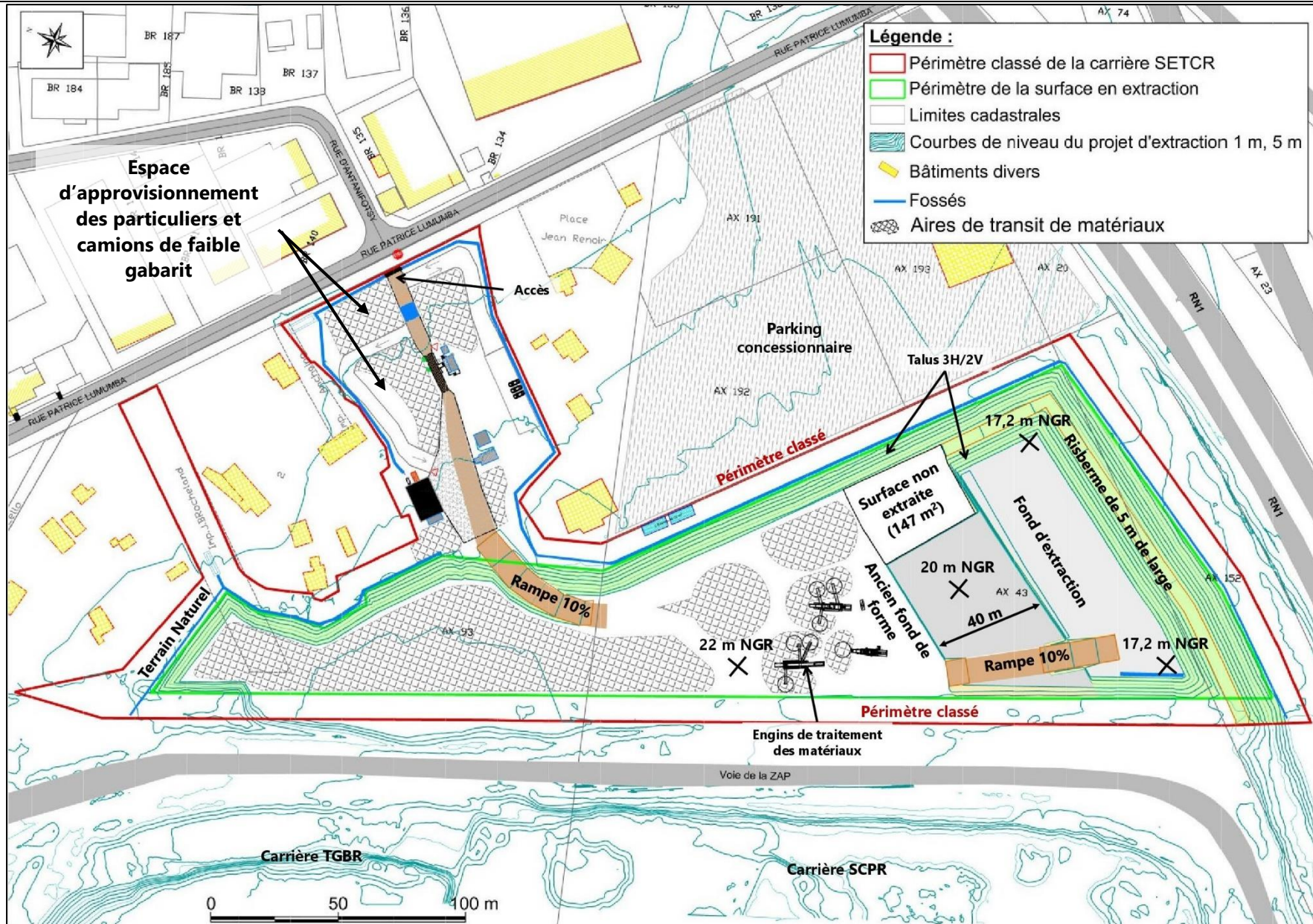


Planche 10 : Représentation schématique de l'exploitation au début du surcreusement

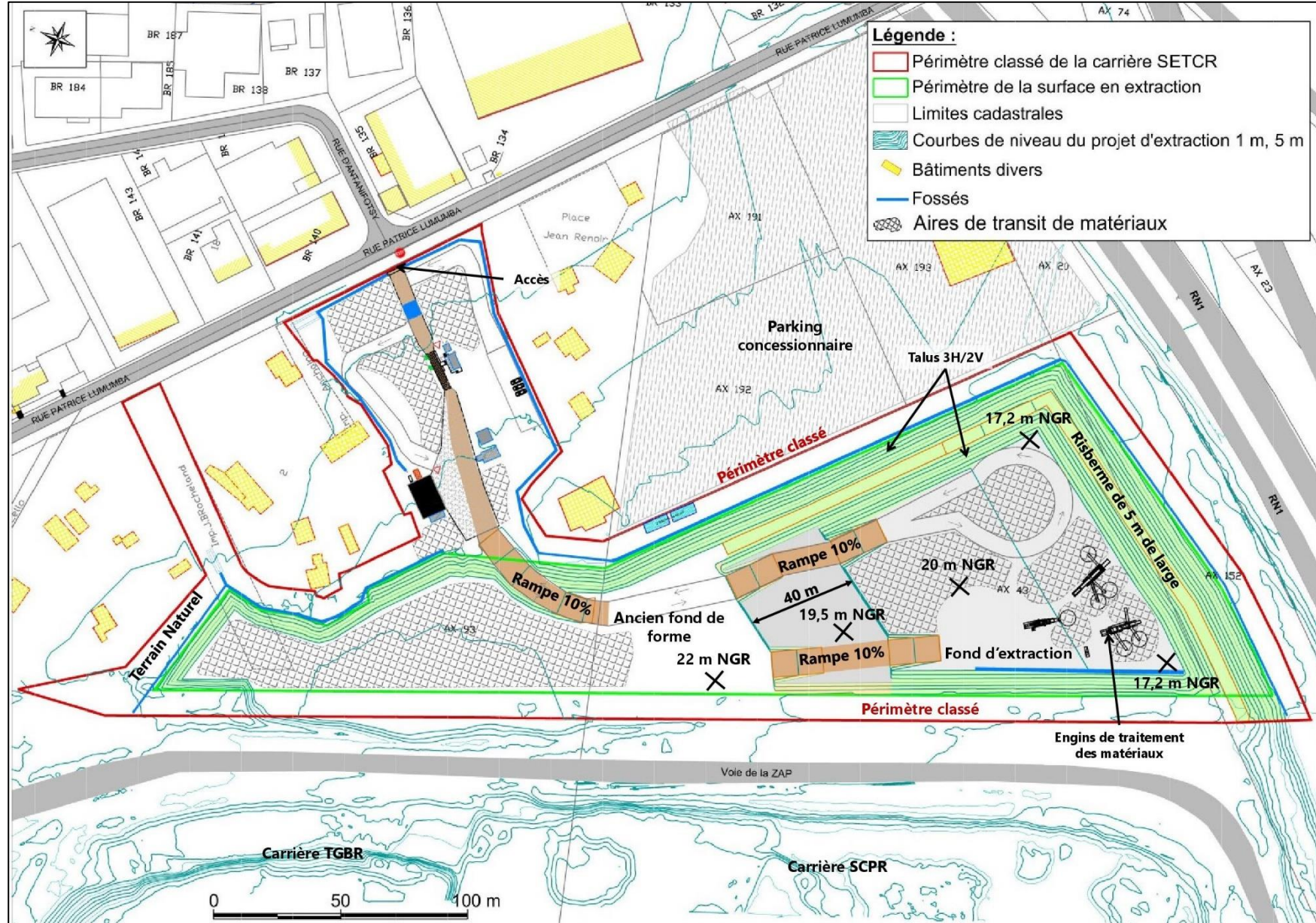
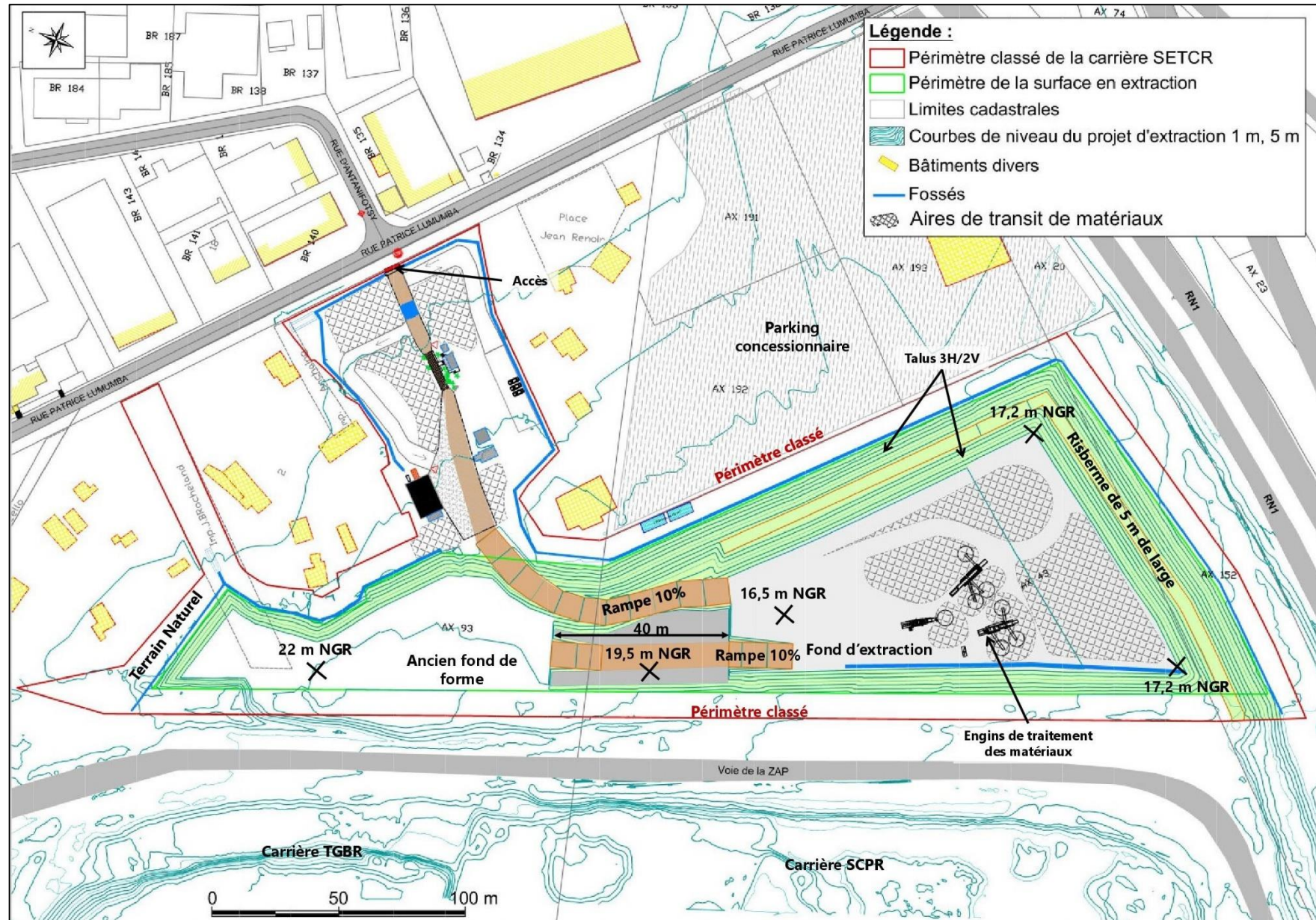


Planche 11 : Représentation schématique de l'exploitation au milieu du surcreusement



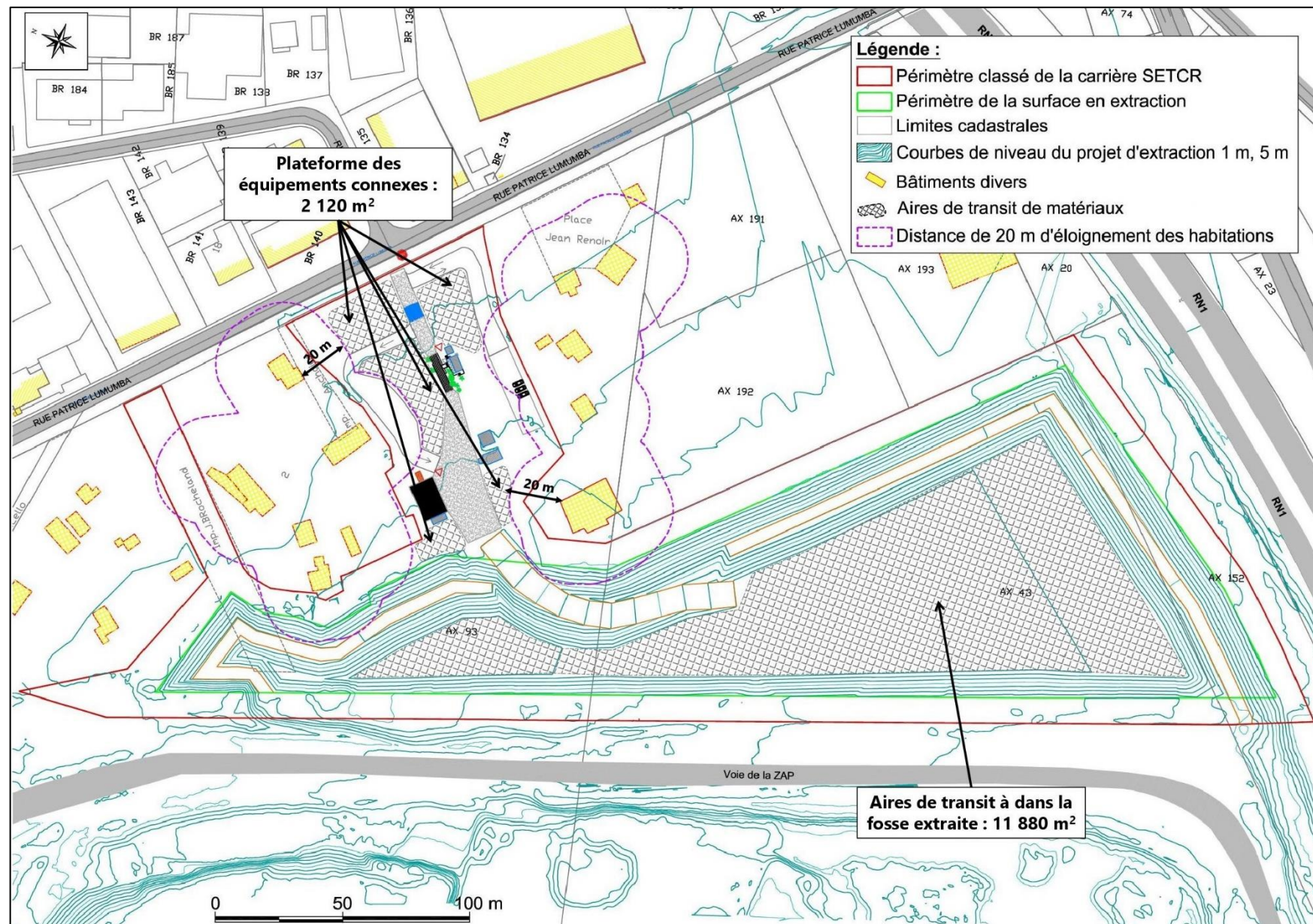


Planche 13 : Localisation des aires potentielles de transit des granulats lors de l'exploitation du surcreusement

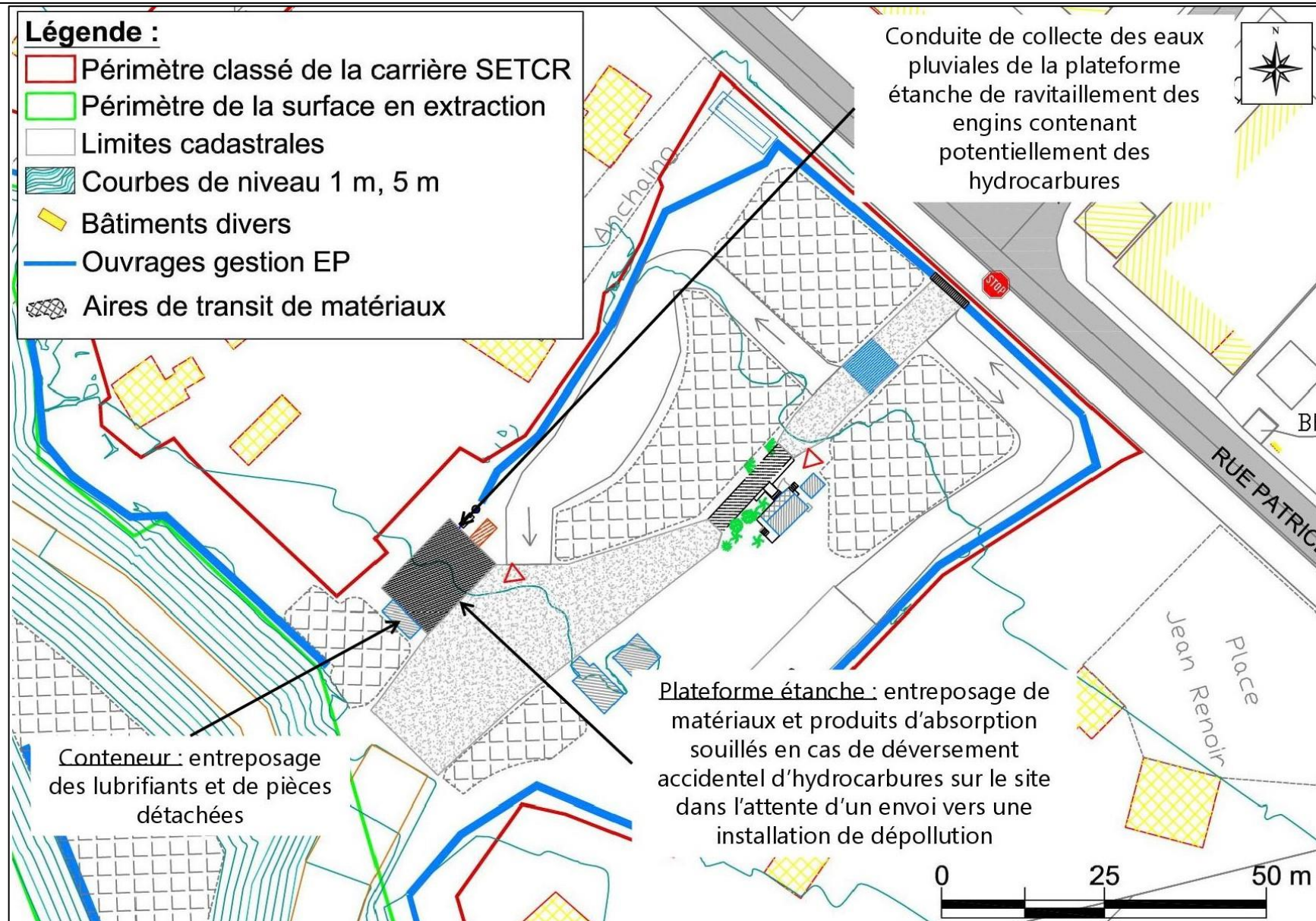


Planche 14 : Plan de stockages des produits dangereux et des canalisations des effluents susceptibles d'être pollués

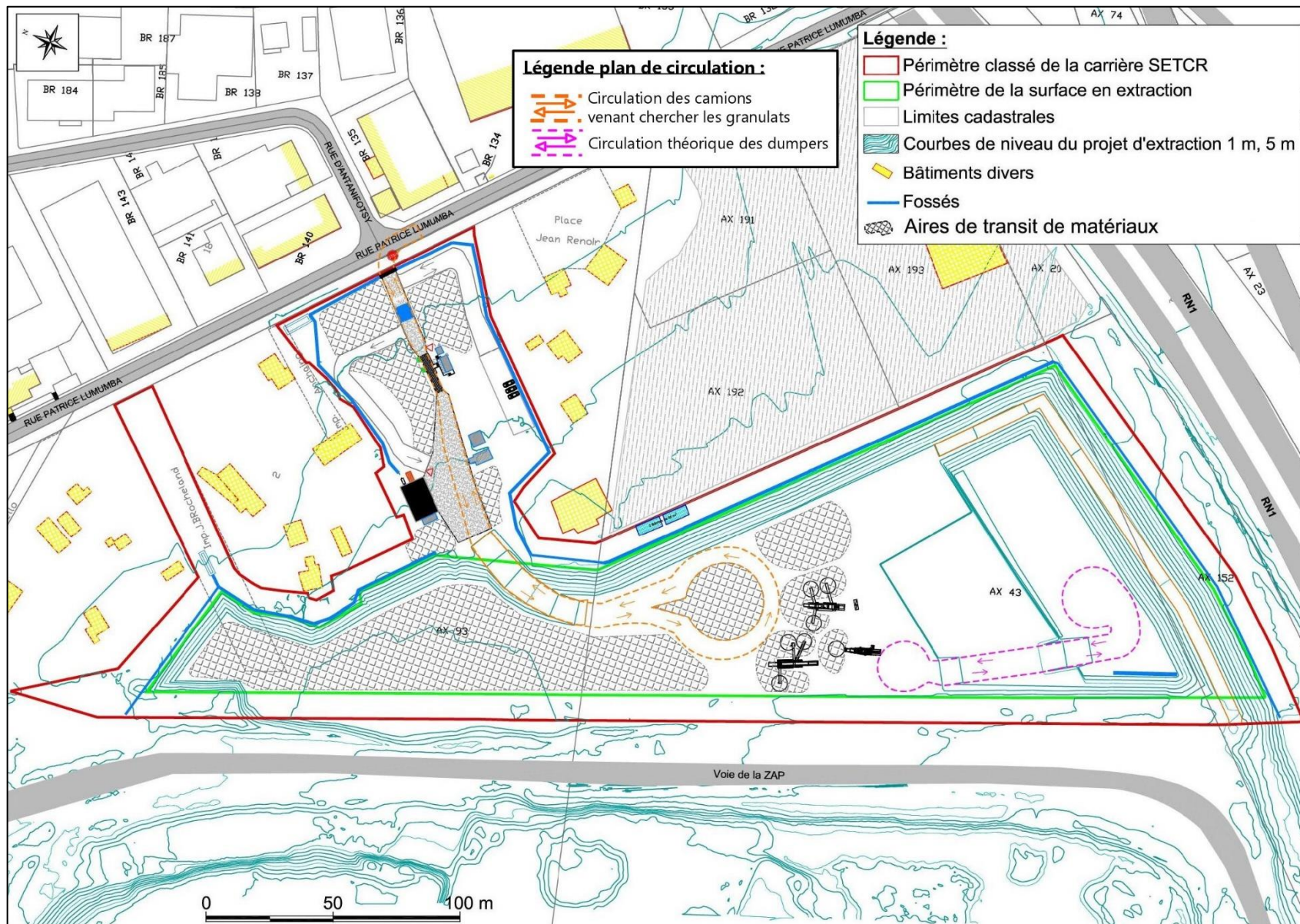


Planche 15 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers au début de l'exploitation du surcreusement

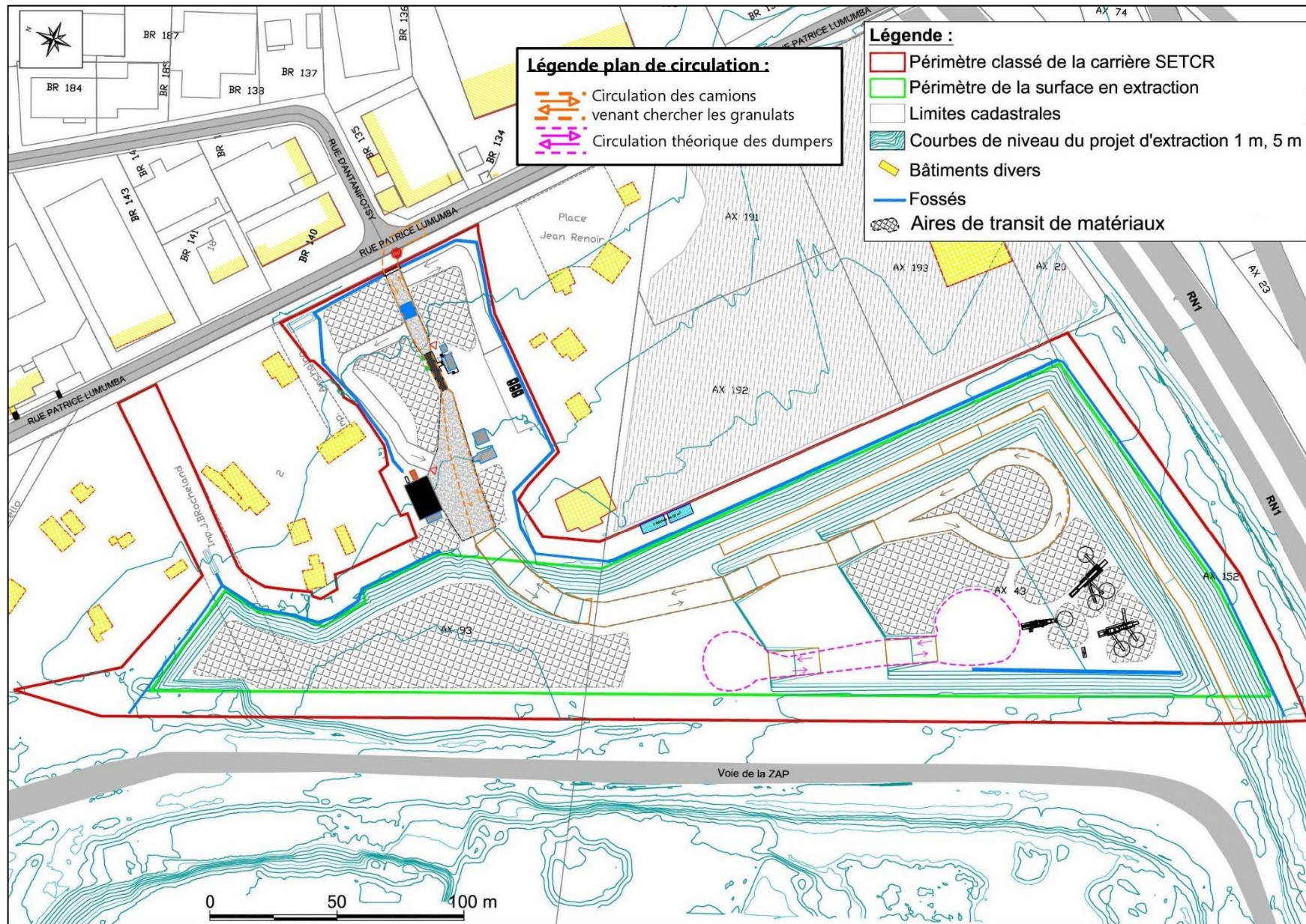


Planche 16 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers au milieu de l'exploitation du surcreusement

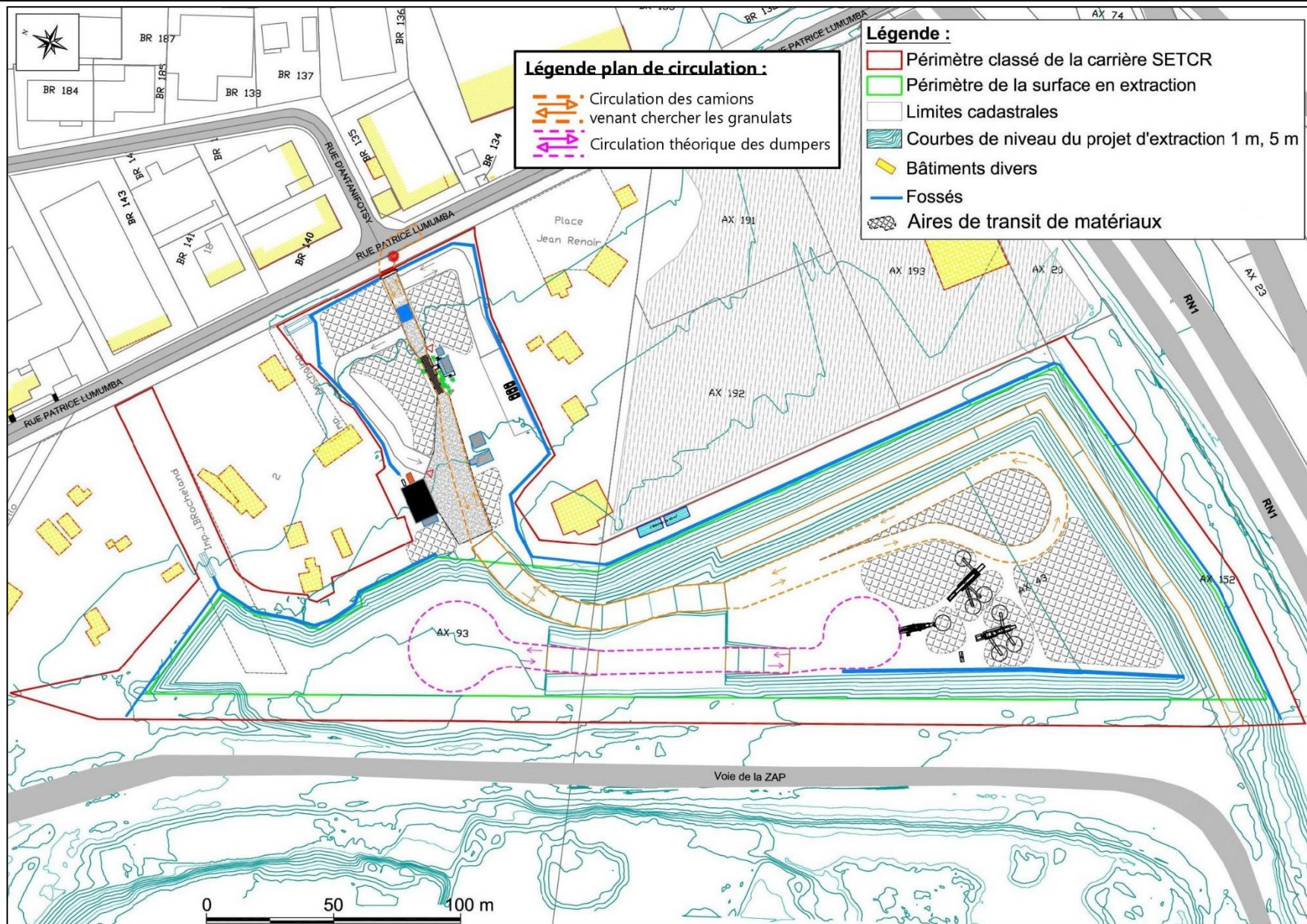


Planche 17 : Principe général des circulations des camions de grand gabarit et des dumpers en fin d'exploitation du surcreusement

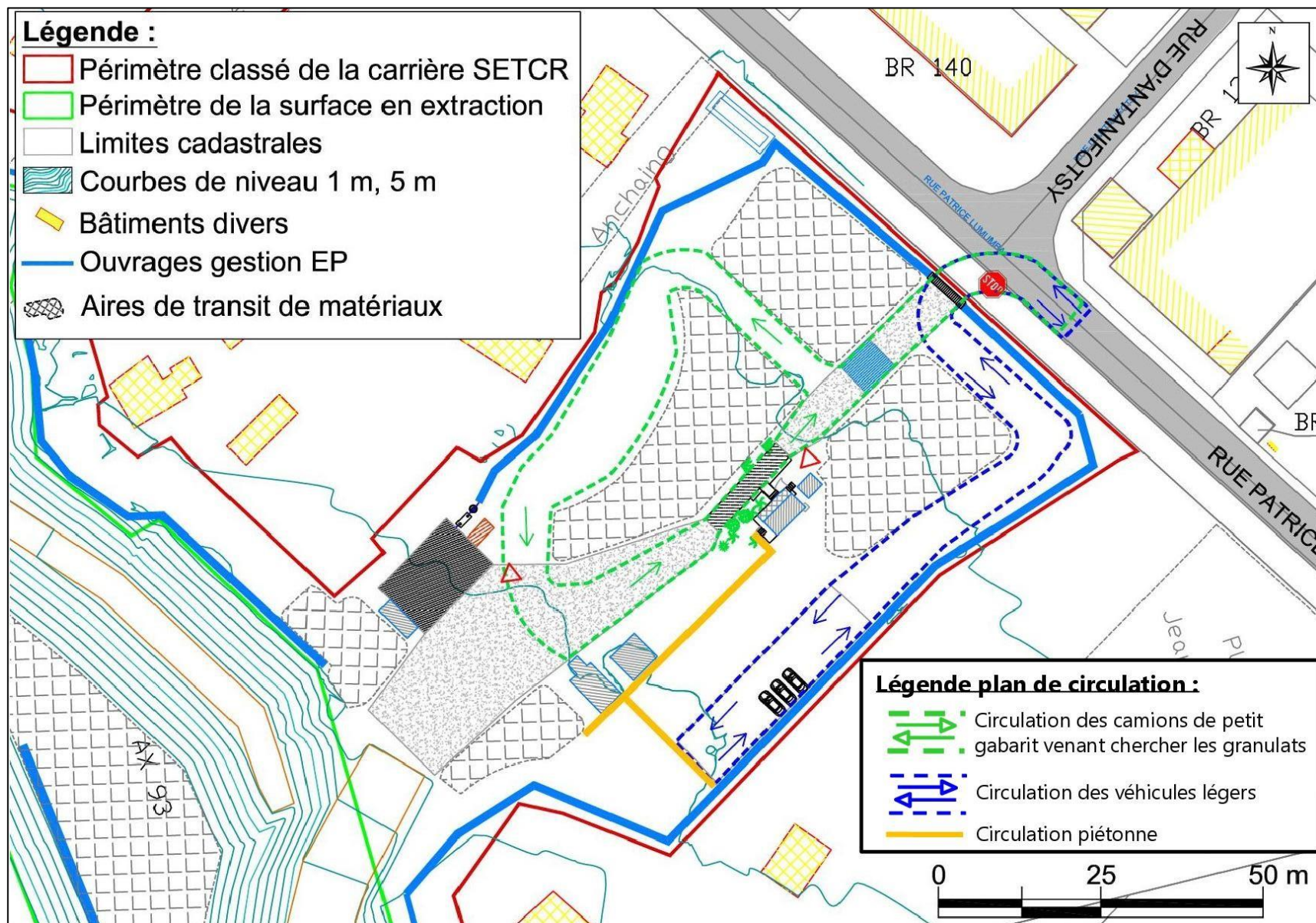


Planche 18 : Principe des circulations des véhicules légers, des piétons et des camions de petit gabarit (pendant toute la durée du surcreusement)

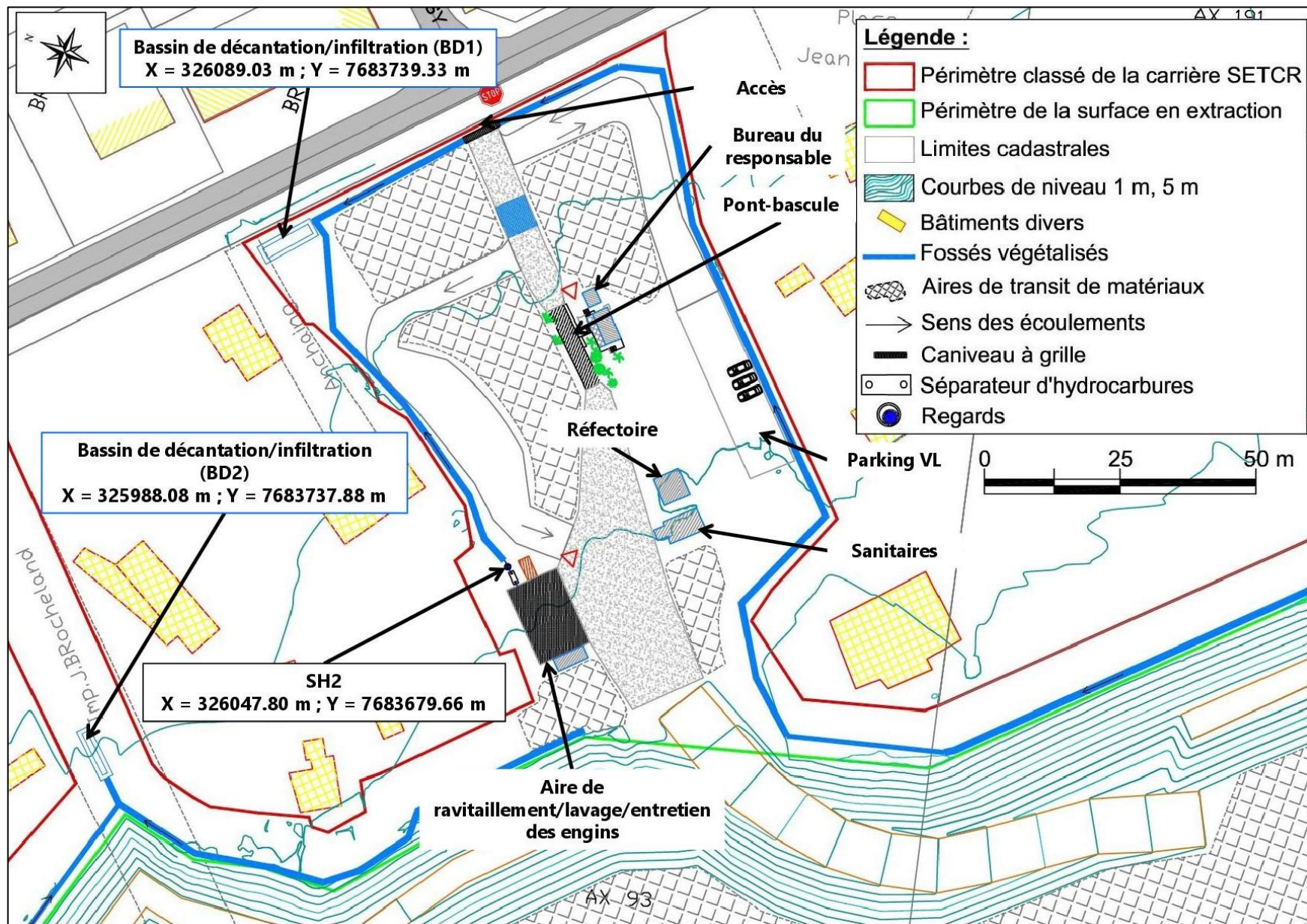


Planche 19 : Localisation des installations connexes et principe de la gestion des eaux pluviales sur la plateforme haute

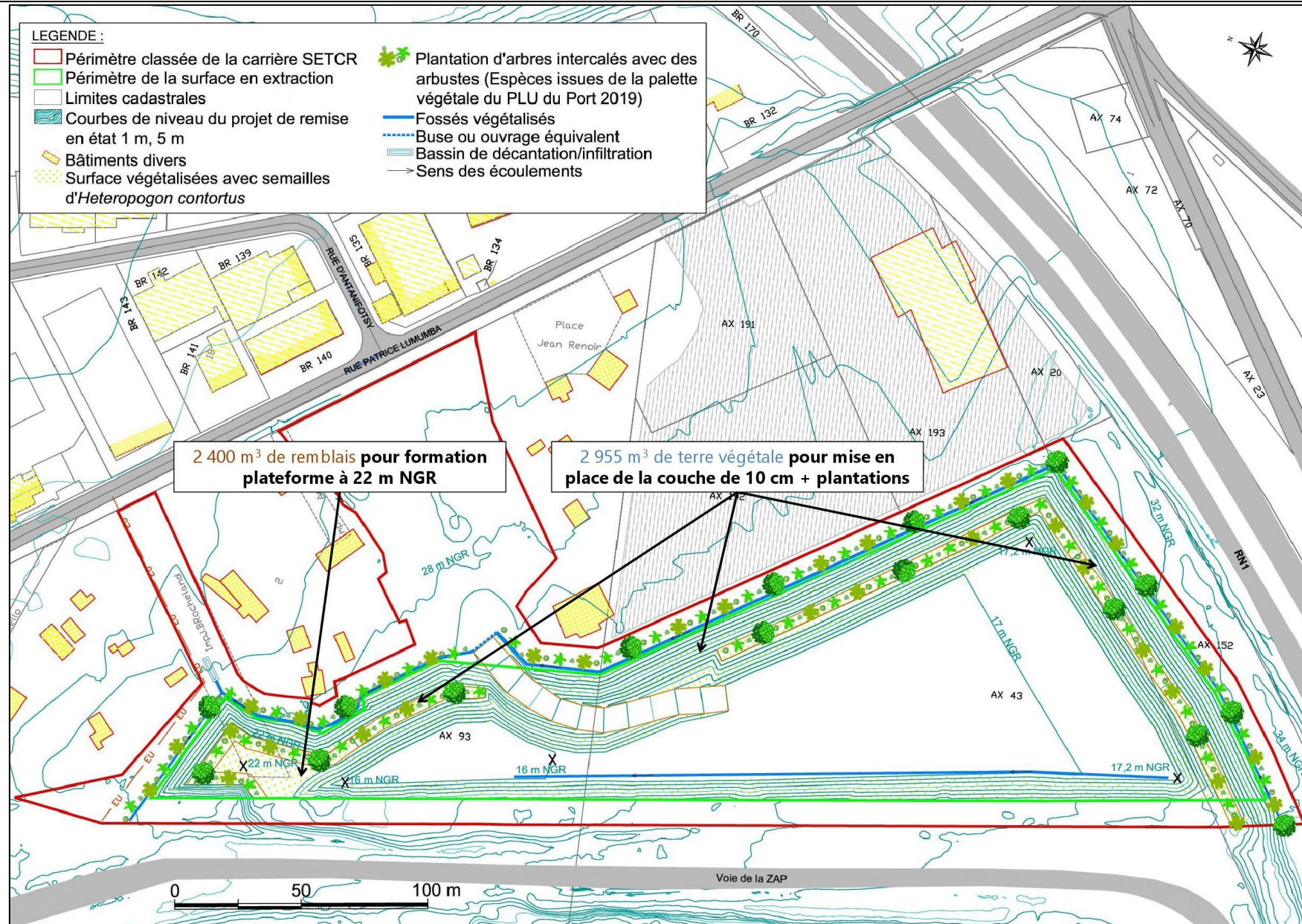


Planche 20 : Gestion des remblais et des terres végétales au cours du surcreusement

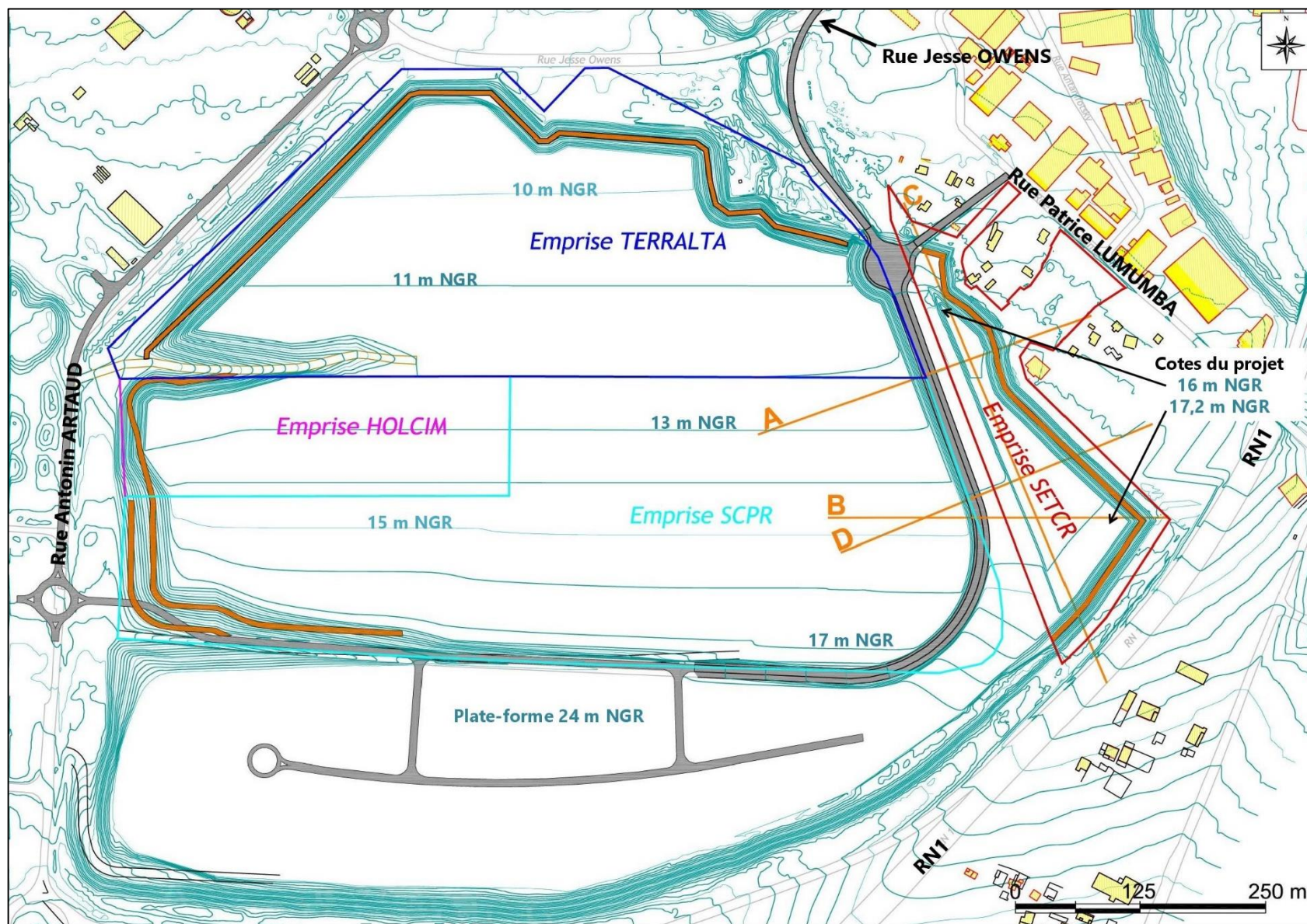


Planche 21 : Plan théorique de la topographie du secteur de la carrière SETCR après réalisation des travaux de la ZAP et emplacement des coupes (réalisées suivant les données transmises par le GPMDLR)

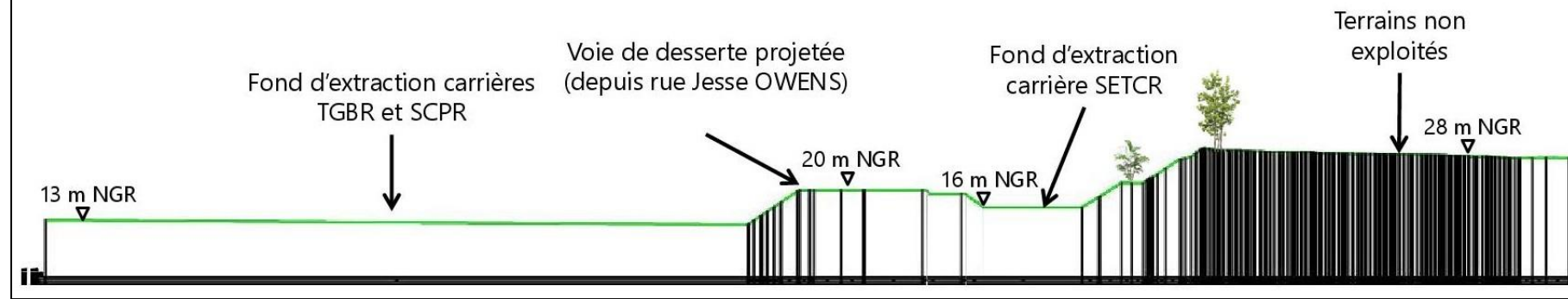
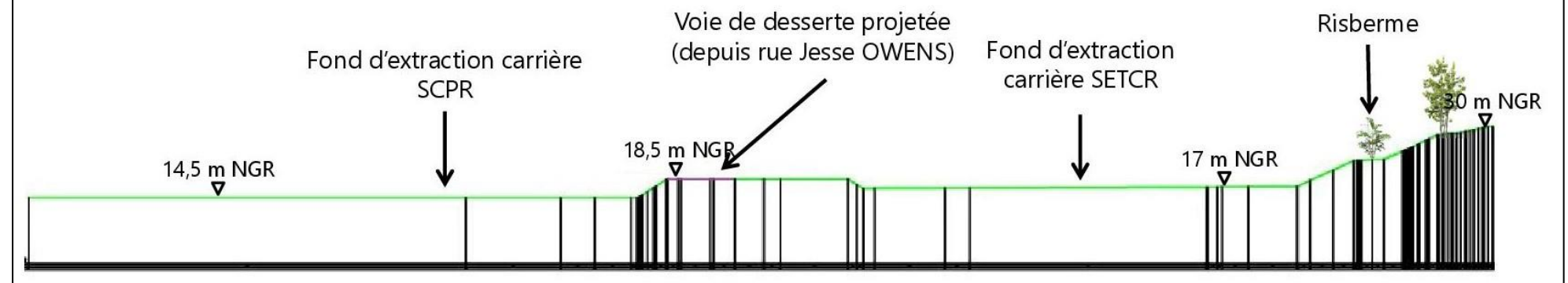
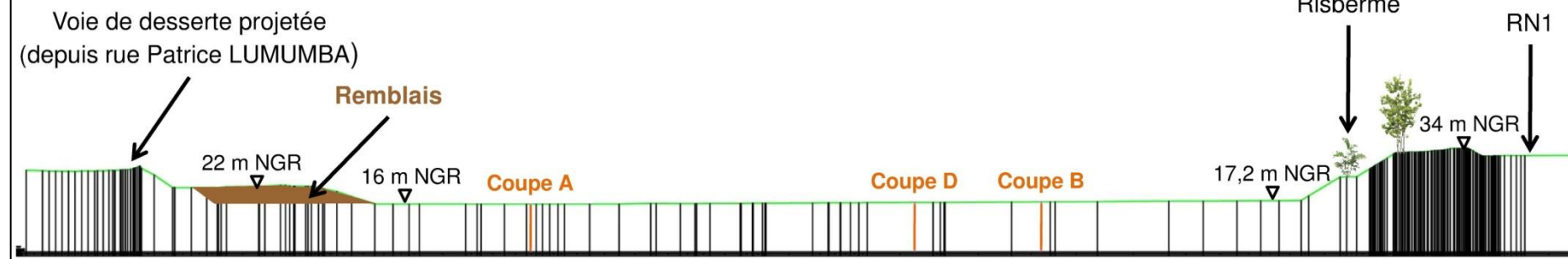
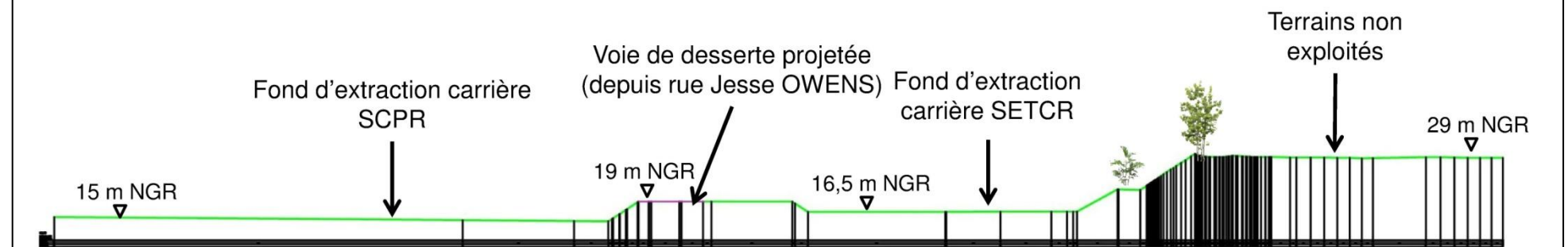
Coupe A : sud-ouest à nord-est**Coupe B ouest à est****Coupe C : nord-ouest à sud-est****Coupe D : sud-ouest à nord-est**

Planche 22 : Coupes topographiques des terrains une fois les travaux de la ZAP réalisés (réalisées suivant les données transmises par le GPMDLR)

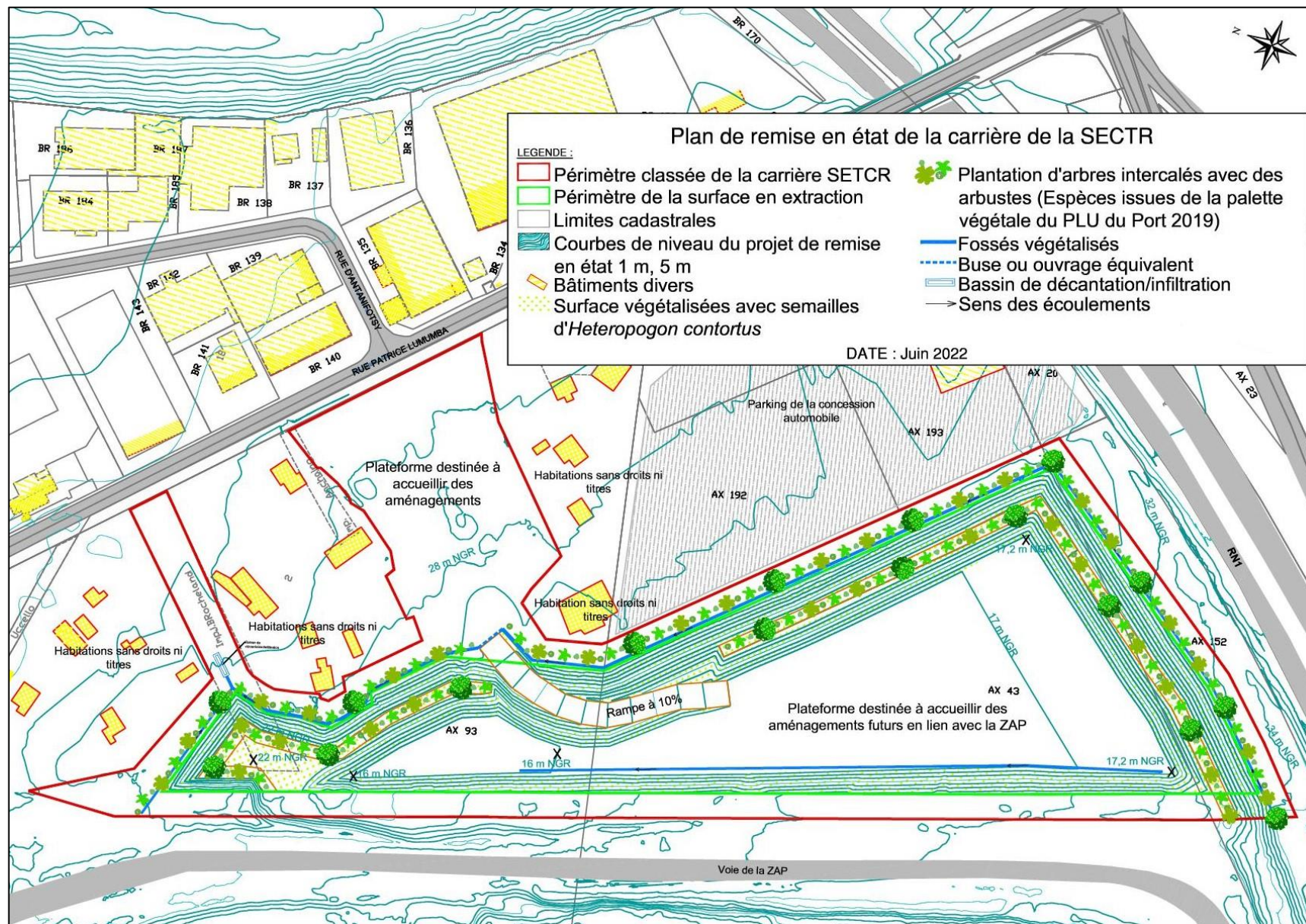


Planche 23 : Plan de remise en état de la carrière après surcreusement

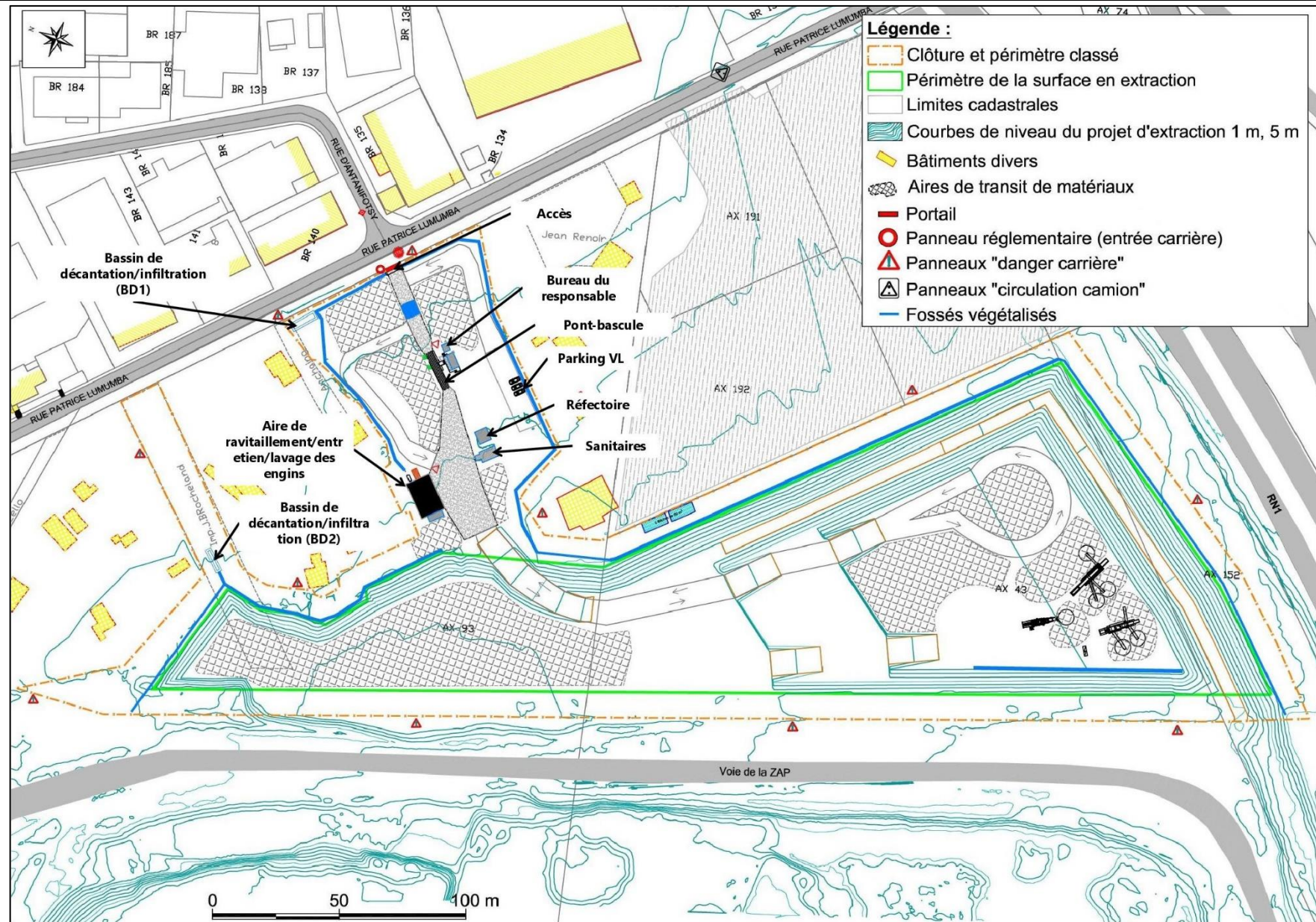


Planche 24 : Localisation des aménagements lors de l'exploitation

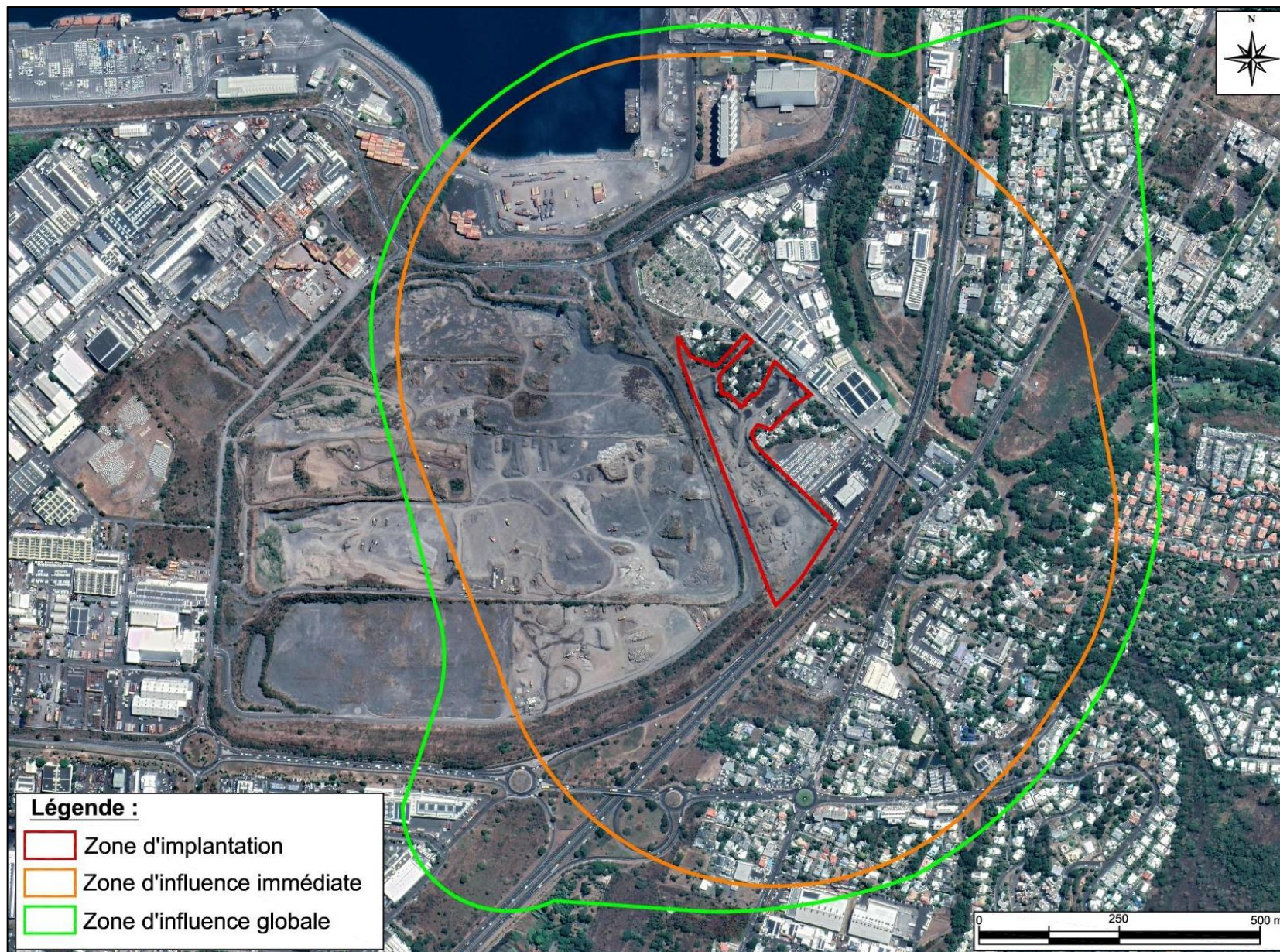


Planche 25 : Caractérisation des différentes zones d'influences du projet

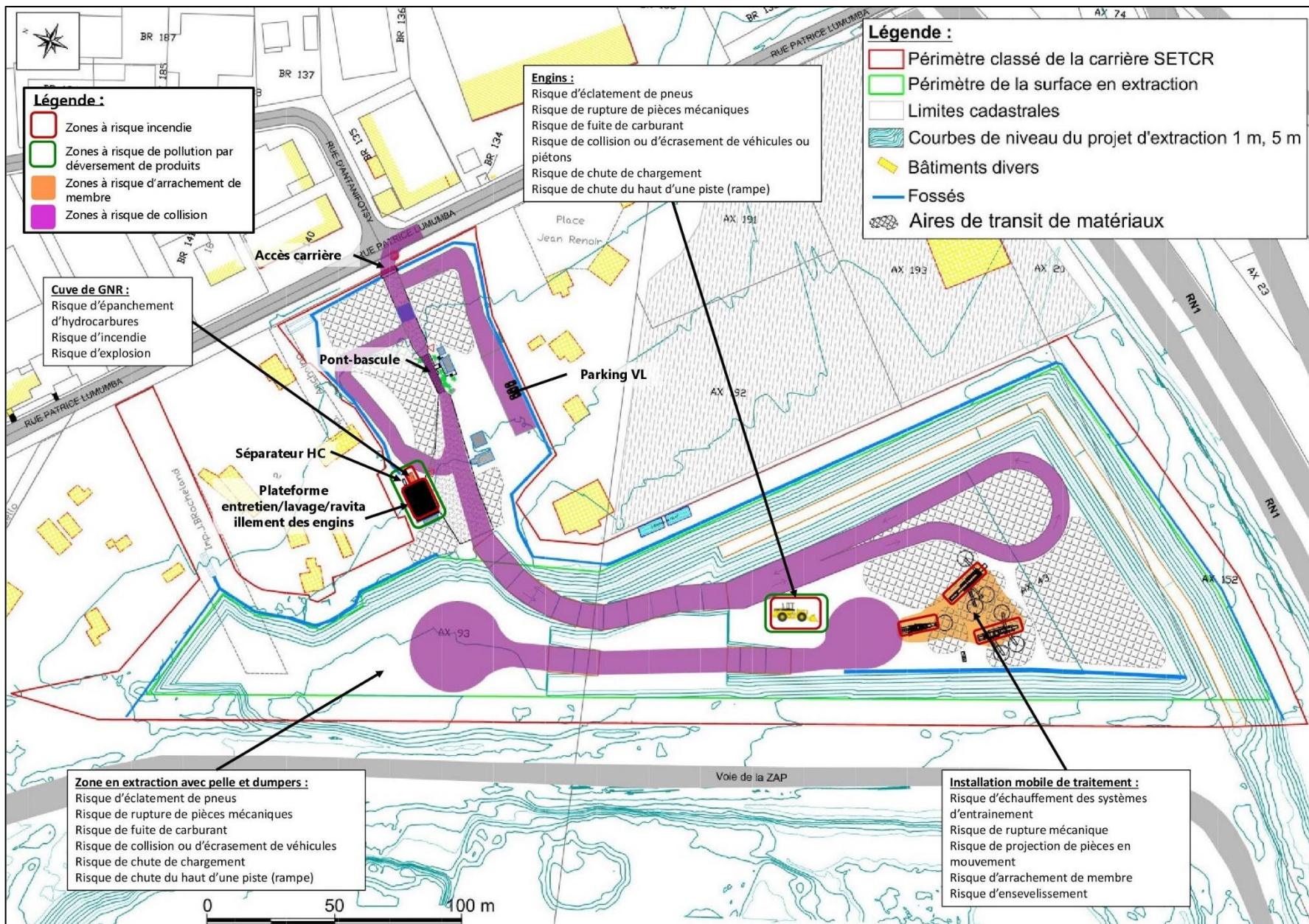


Planche 26 : Synthèse des principaux potentiels de dangers identifiés sur le site de la SETCR

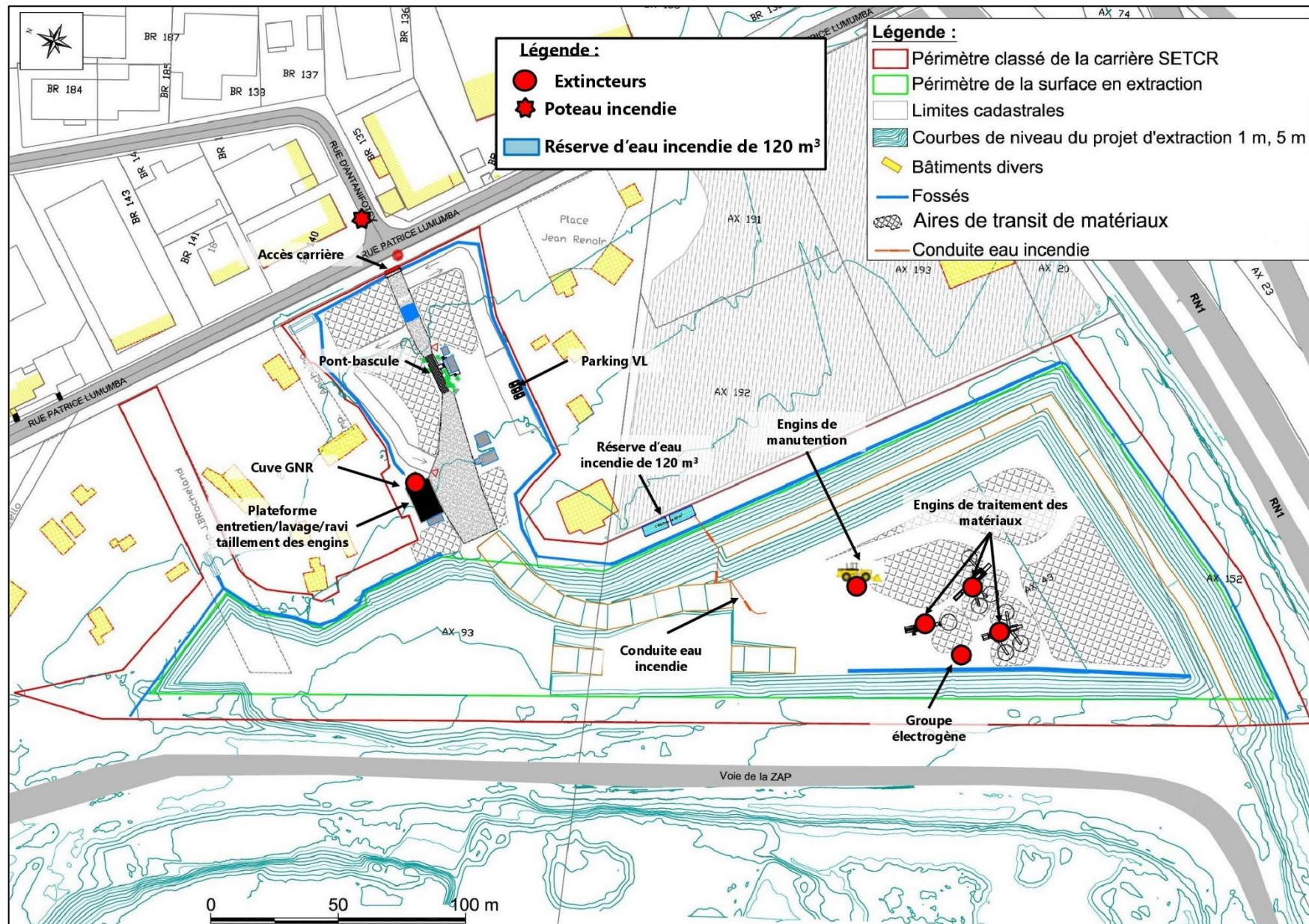


Planche 27 : Moyens de lutte contre les incendies prévus sur le site de la SETCR

Planche 28 : Plan du projet de remise en état au 1/1 300^{ème}

**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
pour l'extension et la modification des modalités
d'exploitation d'une carrière, d'une installation mobile
de traitement et d'une station de transit
SETCR**

PLAN REMISE EN ETAT
Zones remises en état sur
l'intégralité de la carrière

EMC2 ENVIRONNEMENT
476 rue Deschanets
97440 Saint-André
Tel : 0262 21 54 71 - Fax : 0262 21 54 71
sremc2@orange.fr

ECHELLE : 1/1300^{ème}

EMC2 D379

Commune du Port



DATE : Juillet 2022

- LEGENDE :**
- Périmètre classée de la carrière SETCR
 - Périmètre de la surface en extraction
 - Limites cadastrales
 - ~ Courbes de niveau du projet de remise en état 1 m, 5 m
 - Bâtiments divers
 - Surface végétalisées avec semilles d'*Heteropogon contortus*
 - ✱ Plantation d'arbres intercalés avec des arbustes (Espèces issues de la palette végétale du PLU du Port 2019)
 - Fossés végétalisés
 - Buse ou ouvrage équivalent
 - Bassin de décantation/infiltration
 - Sens des écoulements

